

Sommaire

Dossier PLF

P.2-3

- PLF 2019 : le gouvernement maintient son cap
- Un budget pour les entreprises ?

Actualités

P.4

- Pour y voir plus clair sur l'augmentation du prix des carburants
- Vers une taxe «GAFAM» au niveau européen ?

Rédaction :

Vanessa Jereb, Secrétaire nationale

Jérôme Leleu, Conseiller économique

 www.facebook.com/UNSAsecteurEconomieEmploiFormationProfessionnelle

 [@JerebVanessa](https://twitter.com/JerebVanessa)

 www.unsa.org

 +33 1 48 18 88 00

 21 rue Jules Ferry
93177 BAGNOLET CEDEX

Retrouvez les articles complets

[www.unsa.org/ECO Emploi](http://www.unsa.org/ECO_Emploi)
eco.unsa.org



ÉDITO

n°7 novembre-décembre 2018

Assurance chômage : la quadrature du cercle !

C'est une négociation sous pression et dans un calendrier serré qui démarre en ce qui concerne les règles d'indemnisation de l'assurance chômage. Elle doit aboutir au 15 janvier 2019 alors même qu'un accord venait d'être obtenu en février 2018.

L'exécutif a imposé cette nouvelle négociation dans une logique essentiellement budgétaire exigeant des économies sur l'indemnisation de l'ordre de 3 à 4 milliards d'euros.

Dans la note de cadrage, les thèmes imposés de la négociation doivent porter notamment sur le bonus-malus des contrats courts, point d'achoppement avec le patronat, la révision des règles d'indemnisation concernant le salaire journalier de référence, la remise à plat du cumul allocation et revenus...

En revanche, compte tenu du délai pour obtenir l'agrément de la future convention de l'Unédic, les nouveaux droits qui devaient être effectifs au 1^{er} janvier 2019 concernant l'indemnisation des indépendants et des démissionnaires, sont reportés à l'été.

Par ailleurs, un nouveau paramètre est à prendre en compte, l'une des sources de financement de l'assurance chômage a changé, le gouvernement ayant acté que la CSG se substituerait désormais aux cotisations salariales.

Huit séances de travail sont programmées pour aboutir à un éventuel accord... Cependant, l'exécutif a déjà annoncé qu'il reprendrait la main en cas de non-respect de la trajectoire financière et d'absence de consensus sur la taxation des contrats courts. En tout état de cause, pour l'UNSA, alors que le chômage reste à un haut niveau, il est hors de question d'aboutir à une baisse des droits des chômeurs.

Au vu des exigences de l'exécutif, les partenaires sociaux démarrent une négociation de l'assurance chômage qui relève de la quadrature du cercle pour arriver à un accord !

Vanessa Jereb
Secrétaire nationale

PLF 2019 : le gouvernement maintient son cap

Le projet de loi de finances 2019 poursuit son parcours législatif

Le gouvernement a présenté le 24 septembre 2018 le projet de loi de finances (PLF) pour 2019 en fixant ses objectifs : soutien au travail et aux entreprises ; solidarité envers les plus vulnérables ; investissement dans l'avenir ; transformation de l'emploi public. Le 23 octobre, les députés ont approuvé le volet « recettes » du projet de budget et commencé le 30 octobre l'examen du volet « dépenses ». Le texte sera ensuite envoyé aux sénateurs pour être débattu et voté. Après son adoption et la saisine du Conseil constitutionnel, la Loi de finances initiale (LFI) sera promulguée par le Président de la République. Cette dernière pourra être modifiée en cours d'année par une Loi de finances rectificative et faire l'objet d'une navette parlementaire si les niveaux de recettes et de dépenses nécessitent d'être révisés, notamment si les prévisions de croissance économique ou d'inflation changent.

Ralentissement et incertitude concernant l'activité économique

Les prévisions économiques sur lesquelles se base le budget 2019 sont dans l'ensemble conformes à celles réalisées par différentes institutions (INSEE, OFCE, Banque de France...). Cependant, elles confirment une

tendance, les résultats de 2017 (2,2% d'augmentation du PIB notamment) étaient exceptionnels et la croissance économique sera moindre ces prochaines années. Le gouvernement table sur une hausse du PIB de 1,7% en 2018. Mais au regard des performances de l'économie française sur les trois premiers trimestres de l'année, cet objectif pourrait être difficile à atteindre. La prévision de croissance du PIB pour 2019 est fixée également à 1,7%. Toutefois, ces prévisions pourraient être trop optimistes au vu des tensions, aux niveaux international et européen, pouvant impacter le commerce mondial, la confiance des investisseurs et des ménages et donc la production dans son ensemble. À titre d'exemple, nous pouvons citer les pressions commerciales des États-Unis envers la Chine, la prochaine sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne (Brexit) ou la hausse des taux d'intérêt de la Banque centrale des États-Unis qui fragilise certaines économies émergentes, en premier lieu l'Argentine et la Turquie.

L'inflation redémarre

L'inflation est de retour. Elle devrait être de 1,8% en 2018 et de 1,4% en 2019, en particulier en raison de l'augmentation du prix du pétrole. L'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) a même dépassé 2% sur un an, en septembre et octobre 2018.

La France est sortie depuis 2018 de la procédure pour déficit excessif impulsée par l'Union Européenne après avoir ramené son déficit public à moins de 3% du PIB. Le budget 2019 prévoit un déficit public de 2,8% du PIB et une dette publique en légère augmentation à 98,6% du PIB en raison de l'inscription de la dette de SNCF réseau dans la dette de l'État.

Prévisions économiques pour 2018 et 2019 (Variation annuelle, en %, sauf indication contraire)

	2018	2019
PIB	1,7	1,7
Indice des prix à la consommation	1,8	1,4
Consommation des ménages	1,1	1,7
Investissement	3,3	2,1
Créations d'emplois (en milliers)	245	170
Salaire réel (pouvoir d'achat du salaire)	0,1	0,1
Taux de chômage (en %)	9,1	8,8

Source : PLF 2019, rapport économique, social et financier, 2018 ; INSEE, 2018 ; Banque de France, 2018

Un budget pour les entreprises ?

Le gouvernement poursuit ses objectifs de réduction des prélèvements obligatoires en volume avec un budget assez favorable aux entreprises

Dans sa version initiale, le PLF 2019 fait la part belle aux entreprises. Elles verront leurs prélèvements obligatoires diminués de 18,8 milliards d'euros, principalement en raison du basculement du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) en baisse pérenne de cotisations sociales patronales, ce qui leur rapportera 20,4 milliards d'euros. L'OFCE prévoit, avec cette mesure, la création de 40 000 à 50 000 emplois d'ici 2023 et un impact quasi nul sur la croissance économique, prévision plus pessimiste que celle de la Direction générale du Trésor qui table sur 100 000 emplois créés et 0,2 point de croissance du PIB. D'un autre côté, la baisse progressive de l'impôt sur les sociétés se poursuit. Son taux atteindra 25% en 2022 contre 33,3% en 2017.

Les ménages devraient bénéficier de 6 milliards d'euros de réduction de prélèvements obligatoires, notamment à travers un deuxième dégrèvement de la taxe d'habitation de 35% pour 80% des ménages et une réduction de cotisations sociales salariales. Mais ces diminutions seront compensées par la non-indexation sur l'inflation de certaines prestations sociales (aides personnalisées au logement, allocations familiales, pensions de retraite). L'OFCE a calculé un gain net de pouvoir d'achat de 3,5 milliards d'euros qui sera tempéré par les augmentations des taux d'appel et de cotisations de l'AGIRC-ARCCO à hauteur de 1,8 milliard d'euros (mesure non inscrite dans le PLF). (Voir tableau)

Restriction de la dépense publique

En termes de dépenses, le budget 2019 est assez restrictif.

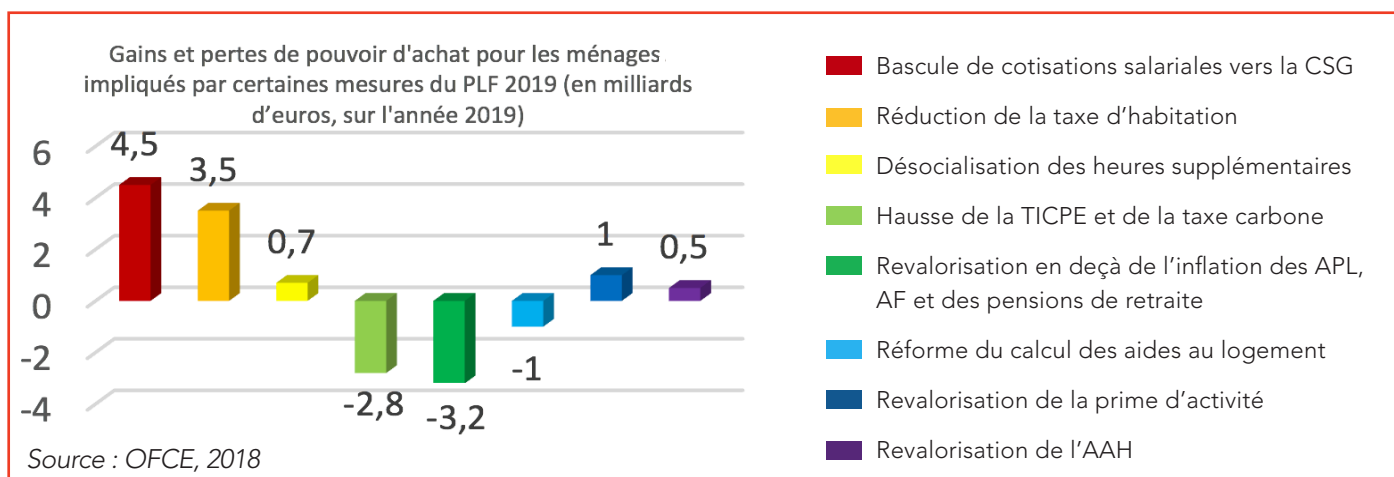
Les dépenses publiques augmentent de 4 milliards d'euros, ce qui représente une augmentation de 0,6% en volume selon le PLF, bien que d'autres calculs fassent état d'une diminution réelle de la dépense publique en mettant en évidence que le gouvernement ne prend pas en compte l'augmentation du PIB et l'inflation dans son calcul.

Réductions d'effectifs dans la fonction publique

4 164 emplois vont être supprimés au sein des ministères et de leurs opérateurs. Si nous prenons en compte les créations de postes dans les ministères régaliens (Défense, Justice, Intérieur), c'est 8 412 postes qui seront supprimés dans les autres ministères, dont les plus impactés seront ceux de l'Action et des Comptes publics, de l'Éducation nationale et du Travail.

S'agissant des crédits aux missions des ministères, certains sont en sensible augmentation comme ceux attribués aux missions « Justice » et « Solidarité, insertion et égalités des chances » tandis que d'autres diminuent, notamment pour « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales », « Cohésion des territoires », « Relations avec les collectivités territoriales » et « Travail et emploi ».

Concernant la transition écologique, le budget essuie beaucoup de critiques sur son manque d'ambition, malgré le maintien de dispositifs incitatifs (éco-prêt à taux zéro, crédit d'impôt pour la transition énergétique, prime à la conversion).



Pour y voir plus clair sur l'augmentation du prix des carburants

Au 1^{er} novembre 2018, le prix du gazole a augmenté d'environ 23% depuis un an, celui du sans-plomb de 15%. Cette hausse a un impact direct sur le pouvoir d'achat des salariés qui ne disposent pas d'accès aux transports en commun et qui doivent utiliser leur véhicule pour aller travailler.

Le prix du carburant est composé pour majorité de taxes, la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur la TICPE et la TVA sur le produit. Elles représentaient, au 28 octobre 2018, 57% du prix pour le gazole et 62% pour le SP95. Le coût du pétrole raffiné (coté à Rotterdam) en représente 30 à 35%, selon le carburant. Le pourcentage restant (8 à 9%) constitue la marge brute du distributeur.

Le prix du pétrole : variable principale mais non exclusive

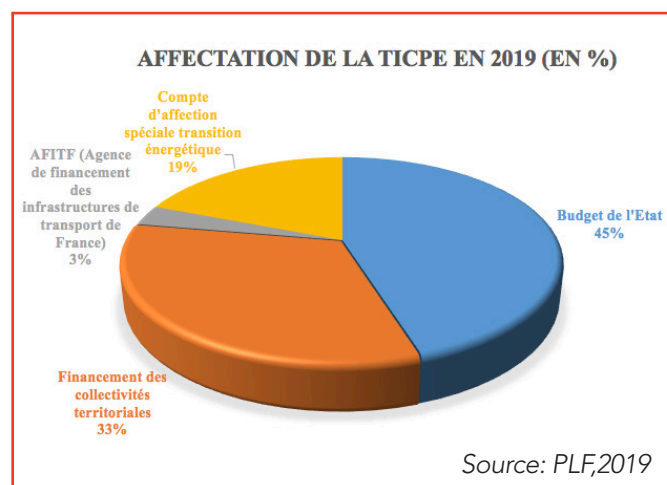
L'augmentation du prix du baril de pétrole est la cause première de l'augmentation des prix du carburant depuis le début de l'année 2018. Il a atteint jusqu'à 85 dollars (Brent de la mer du Nord) en octobre 2018 contre 60 dollars un an auparavant. L'évolution du taux de change euro/dollar explique aussi cette hausse. Un euro s'échangeait contre environ 1,25 dollar en début d'année, contre 1,14 dollar début novembre. Un baril à 85 dollars pouvait revenir à environ 67 euros début 2018, contre 75 euros début novembre.

Le relèvement de la TICPE décidé par le gouvernement, et mécaniquement de la TVA qui y est assujettie, à partir du 1^{er} janvier 2018, ont conduit à l'augmentation de 7,6 centimes d'euros du litre de gazole et de 3,9 centimes d'euros du litre de sans-plomb. La hausse des taxes, sur lesquelles sont calées les crispations de la population, expliquent 26% de la hausse du prix du gazole et 20% du

sans-plomb. Au 1^{er} janvier 2019, une nouvelle augmentation de la TICPE surviendra, de 6,5 centimes pour le gazole et de 2,9 centimes pour le sans-plomb.

Une TICPE peu affectée à la transition énergétique

La TICPE devrait permettre à l'État de récolter 37,7 milliards d'euros en 2019, dont 19,1% seront directement affectés à la transition écologique. 3,2% seront versés pour les infrastructures routières et ferroviaires, 32,6% pour financer les collectivités locales et les 45,1% restant seront affectés au budget général de l'État, sachant qu'une partie de ces fonds pourra servir à financer la politique environnementale du gouvernement ou des collectivités locales. Dans l'ensemble, les taxes énergétiques rapporteront près de 4 milliards d'euros supplémentaires à l'État en 2019 par rapport à 2018. Mais seulement environ 1 milliard sera destiné aux investissements et projets finançant la transition énergétique.



Vers une taxe « GAFAM » au niveau européen ?

Tandis que le Royaume-Uni vient de décider de mettre en place une taxe sur les entreprises du numérique à partir de 2020, Bruno Le Maire, le ministre de l'Économie et des Finances français, défend l'instauration d'une taxe au niveau européen afin d'imposer plus largement les géants du numérique qui évitent facilement le paiement de l'impôt sur les sociétés en basant leur établissement principal dans les pays où le taux de l'impôt est le plus faible (Irlande, Luxembourg). L'idée de la Commission européenne est de taxer de 3% le chiffre d'affaires issu de la publicité et de

la revente de données personnelles pour les entreprises du numérique ayant des revenus annuels supérieurs à 750 millions d'euros dont au minimum 50 millions réalisés sur le territoire de l'UE. Insistant pour une application dès 2019, le ministre français a finalement revu sa copie début novembre, du fait de la réticence de certains pays européens. Il souhaite maintenant un accord des 27 pays membres début décembre 2019 pour une mise en œuvre de la taxe fin 2020, c'est-à-dire après que l'OCDE ait rendu ses travaux sur un projet de taxe au niveau mondial.